



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'urbanisme

Question écrite n° 80716

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les conditions d'installation de capteur solaire à proximité immédiate d'un bâtiment classé. L'installation de ce type de capteur donne droit à un crédit d'impôt de 50 % sur le matériel et une TVA réduite à 5,5 %, à condition que la maison soit construite depuis plus de deux ans. Or les services des Bâtiments de France ont récemment exigé d'un particulier, dont la maison se situait à proximité immédiate d'une église du XIIIe siècle, la construction d'un garage pour installer ce capteur. Par conséquent, il ne pourra pas bénéficier du crédit d'impôt et de la TVA réduite puisqu'ils ne sont applicables que sur des bâtiments ayant plus de deux ans. Aussi, il demande quelles mesures il envisage pour assouplir les conditions d'installation des capteurs solaires et permettre ainsi, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, que les particuliers puissent installer ces capteurs solaires en bénéficiant des avantages fiscaux et en évitant la construction d'un bâtiment supplémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80716

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)